

# HERMÈS

INTERNATIONAL

24, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS - TÉL. 01 40 17 49 20 - FAX 01 40 17 49 21  
SOCIÉTÉ HOLDING DU GROUPE HERMÈS, STÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 56 386 171,71 EUROS - 572 076 396 RCS PARIS



Paris, le 05 mars 2025

## INDEX DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES

Comme l'illustrent les résultats publiés ci-dessous, le groupe Hermès est constamment attaché à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Les résultats de la Holding Hermès International en 2024 sont les suivants :

### HERMES INTERNATIONAL : 99/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

En 2024, la moyenne pondérée de l'index global est de : 92/100

Cette moyenne prend en compte les résultats des sociétés suivantes :

### HERMES SELLIER : 93/100

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 10/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

Ecart de représentation parmi les membres des instances dirigeantes :

- Pourcentage de femmes parmi les membres des instances dirigeantes 58 % (62 / 107)
- Pourcentage d'hommes parmi les membres des instances dirigeantes 42 % (45 / 107)

**MANUFACTURES D'AUVERGNE : 99/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**MAROQUINERIE DE SAINT ANTOINE : 94/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**LES MANUFACTURES DE FRANCHE COMTE : 94/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**LA MAROQUINERIE DU SUD-OUEST : 89/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 10/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**MAROQUINERIE DES ARDENNES : 78/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 5/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

**LES MAROQUINERIES DES ALPES : 89/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 10/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**MAROQUINERIE DE NORMANDIE : 78/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 5/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

**TANNERIE DE VIVOIN : 89/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

**TANNERIE DE MONTEREAU : 90/100**

1. Ecart de rémunération : 40/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 25/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**MAROQUINERIE THIERRY : 92/100**

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**TANNERIE DU PUY : 79/100\***

1. Ecart de rémunération : 27/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

\* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

**CIE DES CRISTALLERIES DE SAINT LOUIS : 97/100**

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**CIE DES ARTS DE LA TABLE ET DE L'EMAIL : 98/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**MAROQUINERIE DE GUYENNE : 82/100**

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 5/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**ATELIERS AS : 81/100**

1. Ecart de rémunération : 36/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 25/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**HOLDING TEXTILE HERMES : 93/100**

1. Ecart de rémunération : 33/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**SIEGL : 94/100\***

1. Ecart de rémunération : 35/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

\* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

**ATBC : 94/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**HERMES PARFUMS : 99/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**FABRIQUE DE ROYE : 97/100**

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**FABRIQUE DE CHAMPIGNY MARNE : 91/100**

1. Ecart de rémunération : 36/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**BEYRAND : 89/100\***

1. Ecart de rémunération : 31/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

\* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

**HMM : 94/100\***

1. Ecart de rémunération : 40/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

\* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

**MAROQUINERIE DE MONTEREAU : 94/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 10/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10